



Sommaire

14 SEP. 2015

Franc-parler

S'informer

- Le zoom de la rédaction**
 Suisse / 26.000 visiteurs participent à la 23^e foire forestière de Lucerne p. 4
- Lignes express** p. 5
- Agenda** p. 7
- L'actualité en régions** p. 9
- Nord – Picardie** / Une nouvelle déléguée générale pour Nord Picardie bois
- Rhône-Alpes** / Heco-Schrauben forme des Compagnons à la fixation
- Provence-Alpes-Côte-d'Azur – Corse** /
 Christian Salvignol élu à la présidence de l'association PEFC-Paca
- Bretagne** / Journée technique consacrée aux réseaux de chaleur au bois
- Gros plan**
 Provence-Alpes-Côte-d'Azur /
 Unité de production d'électricité EON : débats autour de la ressource p. 11

Comprendre

- Entreprises**
 Exploitation forestière /
 Vigneau développe une tête sécateur en partenariat avec Logset p. 13
- Synthèse**
 Forêt / La ressource française en résineux peut-elle satisfaire la demande ? . . . p. 15

S'équiper

- Matériels et techniques**
 Levage / Nouvelle série M de grues Palfinger : efficace et bien dans son siège . . p. 18
- Bois-énergie** /
 Un "petit frère" compact pour la famille de broyeurs VTH Vecoplan p. 19

Gérer

- Le marché du bois**
 Aux ventes ONF / Ormans : les acheteurs font preuve de prudence p. 20
- Prix et indices nationaux du bois-énergie, du 1^{er} au 5 juillet 2015 p. 21

- Le Journal des annonces du bois** p. 23
- Renseignements commerciaux p. 31

Avec ce numéro : formulaire de demande d'accréditation au label "Transformation UE"

Un label contre la fuite des grumes

La crise en Chine va-t-elle impacter l'exportation de grumes de chêne français vers l'Asie ? C'est une possibilité, pas une certitude. Pour garantir les approvisionnements des scieries françaises, il est plus sûr de faire confiance au dispositif que la profession met en place en ce mois de septembre. Comme il était impossible d'interdire purement et simplement l'export vers la Chine, l'Association pour l'emploi des chênes et des feuillus (APECF) a eu l'idée d'inciter acheteurs et vendeurs à s'engager conjointement sur la destination des bois commercialisés.

La stratégie est intéressante car elle fait peser l'effort de la régulation sur les deux acteurs de la relation commerciale, par le biais d'un label baptisé "Transformation Union européenne". En adhérant à ce label, l'acheteur, exploitant ou scieur, s'engage à transformer ou faire transformer l'ensemble des bois ronds de chêne acquis en France sur le territoire de l'UE. L'ONF, principal vendeur de chêne, s'engage de son côté à réserver aux acheteurs labellisés un accès privilégié à la ressource. Les règles d'adjudication du gestionnaire public ont été modifiées par décret afin que les lots de chêne, sur pied ou façonné, composés à plus de 50% de chêne de qualité sciage, soient réservés aux acheteurs UE. Ce qui représente une part non négligeable des volumes vendus en forêt publique. En forêt privée, cette règle ne peut être imposée, mais les vendeurs ont la possibilité de s'intégrer de manière volontaire dans la démarche solidaire de filière en exigeant sur certains lots des acheteurs UE.

Pour être opérationnel lors de ces ventes d'automne, le dispositif nécessite l'adhésion des acheteurs à la charte "Transformation UE". Nos lecteurs trouveront dans ce numéro le formulaire de demande d'accréditation. Les coûts de fonctionnement et de contrôle seront supportés par les entreprises. Une charge acceptable si les coûts du chêne venaient à baisser en raison de la mise hors-jeu des exportateurs. . .